

---

---

# SESSION ANNUELLE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 1<sup>er</sup> - 2 décembre 2006

---

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

## **DISCOURS DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE, M. PIER FERDINANDO CASINI**

*Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2006*

Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Il y a exactement un an, nous étions réunis à Hong Kong, à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Aujourd'hui, les parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international et qui s'intéressent donc aux activités de l'Organisation mondiale du commerce sont réunis pour une nouvelle session de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Cette année, notre conférence se tient dans la ville de Genève, qui abrite et l'OMC et l'Union interparlementaire.

C'est non seulement un grand plaisir, mais aussi un grand honneur pour moi de représenter l'UIP devant un tel auditoire. Il y a dans cette salle, auprès des parlementaires, des représentants de missions diplomatiques accrédités auprès de l'OMC, des responsables de l'OMC et d'autres organisations internationales, des universitaires, des représentants du secteur privé, de diverses ONG et des médias. Je leur souhaite à tous la bienvenue.

Si les participants s'apparentent à ceux de la session de Hong Kong, l'esprit, lui, n'est pas le même. L'espoir et les attentes ont en effet laissé la place à l'inquiétude, à l'appréhension et au doute. Le Cycle de Doha est au point mort depuis le mois de juillet, les négociations sont bloquées, les principaux intervenants se sont accordé un délai particulièrement onéreux.

En tant que responsables politiques, nous ne devrions pas être surpris. Après tout, le Cycle de Doha est la tentative la plus ambitieuse que les gouvernements aient jamais faite pour libéraliser les échanges au niveau multilatéral. Sa portée et le nombre de pays qui y participent sont sans précédent et, qui plus est, l'essentiel de ce qui pouvait être libéralisé sans trop de difficultés l'a déjà été.

Dans les deux jours qui viennent, je propose que nous analysions les raisons de la situation actuelle. Nous ne pouvons nier que nous sommes nombreux à être déçus par le manque de souplesse et par l'apparente inertie des négociations. En fait, le problème n'est pas technique mais politique. Or, si c'est bien le cas, les conséquences politiques d'un échec seraient telles qu'elles justifient à elles seules de trouver un accord.

Nous savons qu'il y a en ce moment un certain nombre de "discussions exploratoires en coulisses" à Genève et ailleurs, ainsi que des tractations privées. Pour l'instant, cependant, aucun des principaux intervenants ne semble disposé à faire le premier pas pour sortir de

l'impasse. Mais le temps joue contre eux. Comme on l'entend fréquemment, les chances de débloquer la situation et de mener les négociations à bien en 2007 sont limitées et c'est entre maintenant et le printemps prochain que tout se joue.

Si la crise actuelle des négociations de l'OMC résulte d'un manque de volonté politique, en leur qualité de représentants élus du peuple, les parlementaires devraient pouvoir contribuer à relancer les négociations.

Lorsque l'Union interparlementaire et le Parlement européen ont voulu apporter une dimension parlementaire à l'OMC, ils sont partis du constat que l'OMC n'était plus seulement une organisation chargée du commerce. En effet, ses règles et décisions vont bien au-delà des droits de douane et du commerce des marchandises. Elles touchent à des questions de politique intérieure comme la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité alimentaire et l'environnement, pour ne citer que celles-là. Or l'étendue des domaines couverts a de vastes implications pour les parlements.

Le public attend des gouvernements et des parlements qu'ils lui garantissent à travers la mondialisation plus de richesses et de prospérité, avec l'OMC comme pilier central de la gouvernance économique. Pourtant, bien trop souvent, les parlements n'ont plus qu'à ratifier des accords commerciaux déjà négociés qui leur sont présentés comme un tout indivisible, ce qui empêche le débat et le contrôle parlementaires. Si l'on ne fait rien, cet état de fait pourrait engendrer un grave déficit démocratique. Il nous semble indispensable que les politiques commerciales rendent compte de la pleine diversité des points de vue et recueillent l'adhésion de la population.

Il n'est pas rare en effet que l'OMC définisse quelles lois le législateur peut ou ne peut pas adopter et qu'elle fixe des normes auxquelles les Etats doivent se conformer. Aussi efficace que puisse être ce système en ce qui concerne la libéralisation des échanges, il n'en demeure pas moins qu'il limite la capacité des parlements d'établir des lois en fonction des objectifs nationaux et des aspirations de la population. Cela crée des tensions qui sont encore accentuées lorsque le système de règlement des différends de l'OMC remet en cause la législation nationale.

Disons les choses clairement : le fait d'amener les parlements et les parlementaires sur la scène internationale ne modifie pas l'équation fondamentale. C'est aux gouvernements qu'il appartient de négocier les règles et accords commerciaux internationaux au nom des Etats, et aux parlements de contrôler l'action du gouvernement, d'influer sur les objectifs visés à travers les négociations intergouvernementales, de ratifier les accords commerciaux, de faire en sorte qu'ils soient appliqués au moyen d'une législation et de crédits budgétaires appropriés et de superviser le processus de mise en œuvre dans son ensemble.

Dans les négociations commerciales multilatérales, il ne faut pas que les parlementaires essayent de se positionner sur le même plan que les représentants des gouvernements. Par contre, ils peuvent, par exemple, contribuer à ouvrir des perspectives là où les responsables gouvernementaux auraient tendance à se montrer réticents.

Les parlements représentent un éventail politique naturellement plus large et plus varié que celui du gouvernement. Les parlementaires ont des compétences particulières à amener à la table des négociations. En outre, nul n'est mieux placé qu'eux pour faciliter le consensus via le compromis – exercice qu'ils maîtrisent pleinement. En effet, la vie parlementaire est un cycle permanent de négociations dans le cadre duquel les membres de différents courants et

sensibilités politiques dégagent des majorités et forgent des alliances qui leur permettent d'asseoir des décisions constructives.

Pour pouvoir exercer un contrôle réel et utile des politiques commerciales, il est impératif que les parlements se dotent des instruments nécessaires et soient suffisamment éclairés. En l'occurrence, il faut qu'ils apprennent les uns des autres, qu'ils prennent part à des rencontres et à des débats interparlementaires et qu'ils échangent directement avec les responsables de l'OMC et les négociateurs commerciaux. Et c'est justement ce que la Conférence parlementaire sur l'OMC leur donne l'occasion de faire.

Le Comité de pilotage de la Conférence a inscrit un certain nombre de sujets importants au centre de l'ordre du jour de la présente session. Durant les deux prochains jours, nous allons examiner les implications politiques de l'impasse actuelle et essayer de tirer des enseignements du système commercial multilatéral passé et présent, dans une optique parlementaire. Nous nous pencherons aussi sur le rôle que jouent les parlements dans le contrôle de l'action du gouvernement en matière d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux.

Le commerce des produits agricoles occupera encore une fois une place centrale dans nos débats. A vrai dire, cette question est plus importante que jamais. La production de denrées alimentaires est devenue un secteur tellement sensible, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, qu'avec le blocage des seules négociations agricoles, c'est tout le Cycle de Doha qui se délite. Les principaux pays développés ne semblent pas à même de concéder des réductions des subventions et des droits de douane de nature à satisfaire les pays en développement. Le Cycle de Doha étant axé sur le développement et 70% des pauvres dans le monde vivant en zone rurale, cette intransigeance laisse comme un arrière-goût politique amer.

On entend souvent dire que les négociations de l'OMC n'ont absolument aucune chance d'aboutir si l'on ne remédie pas aux distorsions dont les pays en développement sont victimes dans le domaine agricole. Parallèlement, d'aucuns voudraient retirer l'agriculture de l'engagement unique de l'OMC. Mais est-ce seulement possible et même souhaitable ? A qui cela profiterait-il ? Qui en ferait les frais ? Nous avons invité d'éminents spécialistes du commerce agricole à nous faire part de leur point de vue sur le sujet. Notre but n'est pas seulement de mettre le doigt sur les raisons du blocage, mais aussi d'identifier des moyens de sortir de l'impasse. Ce débat nous donnera aussi l'occasion d'examiner la question de la responsabilité des parlements vis-à-vis des groupes de pression agricoles qui sont de plus en plus actifs dans bon nombre de pays.

Parmi les questions à l'ordre du jour, il y a aussi celle du fonctionnement du mécanisme de règlement des différends. Là encore, notre conférence tombe à point nommé. La suspension du Cycle de Doha a détourné l'attention des négociations au profit du système de règlement des différends, qui apparaît désormais comme une autre manière d'obtenir des résultats. Ce système a en effet donné lieu à des décisions déterminantes parfois plus utiles que des négociations. L'OMC a démontré qu'elle avait le mécanisme le plus efficace de l'ensemble du système des traités internationaux pour régler les contentieux et que ce système prévoyait même les problèmes de mise en œuvre des recommandations et décisions.

Cependant, le risque de déséquilibre entre la voie contentieuse et les négociations est réel. Aussi devrions-nous axer le débat sur les avantages et les inconvénients relatifs du système de règlement des différends de l'OMC. Il serait particulièrement intéressant de savoir s'il faut que

les parlements essayent de jouer un plus grand rôle dans le contrôle de la procédure contentieuse de l'OMC.

La participation de ministres du commerce, ainsi que de dirigeants de l'OMC et d'experts renommés à nos débats, et notamment la séance qui est prévue avec le Directeur général de l'OMC lui-même, ne peuvent qu'être bénéfiques. J'attends avec impatience cet échange fructueux et j'en profite pour remercier tous nos invités de l'empressement avec lequel ils ont accepté de rencontrer des parlementaires à un moment crucial pour la poursuite du Cycle de Doha.

La séance de clôture de notre session qui aura lieu demain après-midi, sera consacrée aux questions de suivi et à l'adoption d'un document final, dont l'avant-projet a été établi par le Comité de pilotage.

Enfin, avant de conclure, je tiens à dire que les co-organisateur ont investi beaucoup de temps et beaucoup d'argent dans la préparation de cette session. Je voudrais donc remercier chaleureusement l'encadrement et le personnel du Parlement européen – avec qui nous organisons cette manifestation en partenariat – pour tout ce qu'ils ont fait pour que ce processus puisse aboutir. Nous espérons que cette session sera couronnée de succès et comptons sur un débat riche et constructif, dans la plus pure tradition parlementaire.

Sur ce, je termine et déclare la Session annuelle 2006 de la Conférence parlementaire sur l'OMC officiellement ouverte.